

2023/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2023/204

**Objet : Octroi d'une subvention pour le permis de conduire à 6 jeunes rissois dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes »**

**Séance du mercredi 28 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 22 juin 2023, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres  
En exercice : 35  
Présents à la séance : 22  
Excusés représentés : 11  
Absents : 2

\* Arrivée à 18h44 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges\*, Omar Abbazi, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro, Noureddine Siana, Séverin Yapo, Christian Amar Henni, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany

**Excusés représentés :**

Aurélie Monfils à Grégory Gobron, Souad Medani à Marcus M'Boudou, Véronique Gauthier à Sémitra Le Querec, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Sonia Schaeffer à Gil Melin, Fabrice Deraedt à Sofiane Seridji, Dounia Lebik à Siegfried Van Waerbeke, Nejla Toptas à Serge Mercieca, Jérémie Kawouk à Annabelle Mallet, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Laurent Stillen, Boniface Hitimana

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
28 mai 2023  
DÉLIBÉRATION  
N°2023/204

**Objet : Octroi d'une subvention pour le permis de conduire à 6 jeunes rissois(es) dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes»**

Jeunesse

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Madame Kykie BASSEG, Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L21 22-22 et L2122-23,

**VU** l'avis du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la commission d'attribution des bourses aux projets qui s'est réunie le 13 juin 2023,

**VU** l'avis de la commission petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 21 juin 2023,

**CONSIDERANT** le dispositif de la municipalité de Ris-Orangis d'aide aux projets individuels ou collectifs des jeunes rissois et notamment l'aide au permis de conduire,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**DECIDE** de verser une aide financière de 500 € aux personnes citées en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents subséquents.

**PRECISE** que le mandatement de la subvention allouée s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte :  
Transmis en Préfecture  
le : 06 JUIL 2023  
Publié le : 06 JUIL. 2023  
Notifié le :  
La présente décision peut faire l'objet d'un recours  
Devant le Tribunal Administratif de Versailles  
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

